



# R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Étude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District  
Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie  
Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88  
Agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France (article L.141-1 du Code de l'Environnement)  
Habilitée à prendre part au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'instances consultatives  
(article L.141-3 du Code de l'Environnement)  
N° SIRET : 39070756000012

Roissy-en-Brie le 07/10/2021

V. Réf :  
N. Réf : DdeConsulteProjetPLU-Dammartin-en-Goële-2021-10-07

**M. Vincent CLAVIER**  
**Mairie de Dammartin-en-Goële**  
**79 rue du Général de Gaulle**  
**77230 Dammartin-en-Goële**

*Lettre recommandée avec accusé de réception n°1A 174 436 2809 8*

Objet : demande de consultation sur le projet de PLU en tant qu'association agréée de protection de l'environnement.

**Monsieur le Maire,**

Nous sommes une association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement (pièce jointe 1). Cette demande renouvelle et confirme celle du 16 août 2020, que vous trouverez en pièce jointe et à laquelle vous n'avez pas encore répondu (pièce jointe 2). Votre site internet ne nous a pas permis de trouver toutes les délibérations de votre conseil municipal.

Nous avons l'honneur de vous redemander à être consultés sur le projet de PLU, nous référant à l'article L132-12 du code de l'urbanisme.

Pour ce faire, nous vous demandons copie de la délibération du conseil municipal décidant de cette mise en révision et définissant les modalités de concertation, ainsi que les documents déjà élaborés.

Nous vous remercions d'envoyer ces documents par référence à l'article L311-9 du code des relations du public avec l'administration sur notre messagerie [association-renard@orange.fr](mailto:association-renard@orange.fr).

Vous en remerciant par avance et restant à votre disposition pour tout renseignement, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos meilleurs sentiments.



**Le Président, Philippe ROY**

**Pièces jointes :**

1. L'arrêté préfectoral nous accordant l'agrément L141-1 du code de l'environnement
2. Notre mél du 16 août 2020, demandant une première fois à être consultés